

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2024/004

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 26 janvier 2024

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Laurent GRILLON, Geneviève GRAZ, Thierry VIDAL, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Matteo BÄCHTOLD

Gunilla SKARIN PARTE ayant donné pouvoir à Geneviève GRAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry VIDAL

OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER DES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES PROJETS COMMUNAUX

Vu les projets communaux,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 décembre 2023 portant autorisation de déposer trois dossiers de demande de subvention au titre de la DETR 2024,

Vu les aides accordées par le Conseil départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS),

Vu les domaines éligibles à ces subventions,

Considérant que les trois projets communaux ci-après énumérés peuvent prétendre à ces aides financières :

1° « Réalisation d'un chemin piétons Route de la Croix de Marcille et Chemin de Pereuse »

Il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention fondé sur l'estimation du maître d'œuvre :

Montant estimatif du projet : 99 029 €HT

Plan de financement

DETR Taux de financement demandé 50% : 49 514 €

CDAS taux de financement demandé 30% : 29 708 €

Fonds propres 20% : 19 807 €

2° « aménagement en mode doux de la rue de la Maire et désimperméabilisation du parvis »

Il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention fondé sur l'estimation du maître d'œuvre :

Montant estimatif du projet : 65 695 €HT

Plan de financement

DETR Taux de financement demandé 40% : 26 278 €

CDAS taux de financement demandé 40% : 26 278 €

Fonds propres 20% : 13 139 €

3° « aménagement du parc de la Ferme d'Antioche »

Il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention sur l'estimation du maître d'œuvre :

Montant estimatif du projet : 98 000 €HT

Plan de financement

DETR Taux de financement demandé 60% : 58 800 €

CDAS taux de financement demandé 20% : 19 600 €

Fonds propres 20% : 19 600 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante, autorisation de déposer des demandes d'aides financières pour les 3 projets présentés.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 2 abstentions (Geneviève GRAZ, Gunilla SKARIN PARTE) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de financement auprès de Monsieur le Préfet et auprès de Monsieur le Président du Département pour la réalisation des trois opérations susvisées.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,

Les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christian BREUZA

Secrétaire de séance

Thierry VIDAL

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Transmis au représentant de l'Etat le :

Date de publication